



## Compte rendu de la séance du mardi 23 novembre 2021

Secrétaire de la séance :  
Laurence LEROY

Président : MARAN Mayder  
Secrétaire : LEROY Laurence

Présents :  
Madame Mayder Maran, Madame Laurence Leroy, Monsieur Michel Possamaï, Monsieur Jérôme Trolliet, Monsieur Frédéric Arroyo, Madame Véronique Daumec, Monsieur Jean-Marc Austruy, Monsieur Frédéric Cesbron, Monsieur Lionel Faugère, Madame Martine Cauhapé

Réprésentés :  
Madame Lucette Terrasson par Madame Mayder Maran

### **Délibérations du conseil :**

#### Subventions aux associations - BP 2021 (DE 2021 024)

Annule et remplace les subventions de l'annexe du budget

Après discussion, le Conseil Municipal souhaite allouer les subventions ci-dessous aux associations :

Aide à domicile	120€
Amicale des donneurs de sang	40€
Amicale des Sapeurs-Pompiers	400€
Restos du coeurs Sauveterre de Guyenne	150€
Atelier Théâtre Gornac	150€
CCAC Algérie Maroc	50€
Club des aînés de la Bastide	120€
Club aéromodélisme	100€
Comité des fêtes	500€
Jeunes Sapeurs-Pompiers	150€
Société de Chasse	160€
Union nationale des combattants	50€
USEP du Haut Benauge	300€

Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire pour le Collège de Sauveterre de Guyenne -

## Dissolution (DE 2021 026)

Madame la Maire :

- Donne lecture du courrier du 21 octobre dernier de Monsieur le Président du SIRS de Sauveterre de Guyenne concernant la dissolution du SIRS du collège de Sauveterre de Guyenne.
- informe de la demande de dissolution du Syndicat des communes de Targon, Porte-de-Benauges et de Mauriac pour la fin de l'année scolaire 2021-2022.
- informe de la demande de retrait du Syndicat des communes de Targon, Porte-de-Benauges et de Mauriac si la procédure de dissolution n'est pas enclenchée
- relate le compte-rendu du Conseil Syndical réuni le 13 novembre 2021 exposant les conséquences financières en fonction des différents scénarios et autorisant le syndicat à consulter l'ensemble des communes membres de son périmètre afin de connaître la position de chacun d'elles sur l'avenir du SIRS

Considérant les articles L511-16, L5212-30 et L5212-33 du CGCT, Madame la Maire demande l'avis des membres présents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- S'oppose à la dissolution du SIRS du ramassage scolaire du collège de Sauveterre de Guyenne.
- Souhaite le maintien de la commune de Gornac dans le périmètre du dit Syndicat dans l'hypothèse où il ne serait pas dissous.

Informations diverses :

### Recrutement agent administratif :

Pour le remplacement de la secrétaire titulaire pendant sa période de disponibilité : l'annonce diffusée sur Pôle-Emploi et via la CDC ; 8 personnes convoquées en entretien.

### Classement de la voirie communale :

Devis Azimut validé

### Esplanade Fongrave :

Devant l'entreprise Ballarin les bordures sont affaissées donc l'écoulement des eaux se fait chez les administrés et au niveau de la salle des fêtes.

Devis FRANGO : 1 815€ TTC

Devis DESARNAUD : 3 400€ TTC

Il est convenu de demander à Monsieur FRANGO des précisions (fournitures, matériaux, enrobé, ...)

### SEMOCOTM :

Possibilité de création d'un composteur pour les végétaux dans le cimetière.

Curage des fossés :

Devis Ets AUDEBERT (Curage et dérasage) pour 10 voies communales : 17 400€  
A prévoir au budget 2022.

Local poubelle épicerie :

Va être rénové

Bois : 974.04€

Matériel : 270.00€

Noël :

Installation des guirlandes avec location de la nacelle à Super U

Vérification des prises des guirlandes électriques par Nicolas

Vœux :

Discussions autour de la distribution de galettes, vin chaud et chocolat chaud.

Décision ajournée.

La séance est levée à 20h35.

Le prochain conseil municipal est fixé au 15 décembre 2021.